



Décision n° 2026-OR-017

**Tarification des prestations de la plateforme
Genotoul-Biostat – IMT.**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L. 712-1, L.712-2, L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération 2025/04-CA-036 du 7 avril 2025 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération 2025/04/CA-039 du Conseil d'administration du 14 avril 2025 portant délégation de pouvoirs à la Présidente de l'Université de Toulouse ;

DECIDE

Article 1 :

La Présidente fixe la tarification des prestations de la plateforme Genotoul-Biostat, Institut de Mathématiques de Toulouse, conformément au document joint à la présente décision.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse et les services administratifs compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

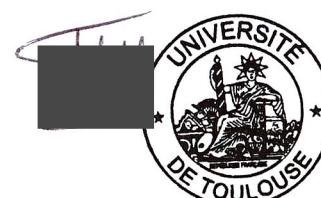
Article 3 :

La présente décision sera transmise au Conseil d'administration pour information lors de sa plus prochaine séance et publiée sur le site internet de l'Université.

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Toulouse, le 09 février 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse



Odile RAUZY

Date de publication :
.....12 février 2026.....

Tarification des prestations – décision n° 2026-OR-017

- Pour les formations ouvertes de la plateforme Genotoul-Biostat :

- 150 euros HT par jour par personne pour les académiques
 - 300 euros HT par jour par personne pour les non académiques

comprenant la mobilisation d'un/deux intervenants de la plateforme selon les effectifs, une pause-café par demi-journée, le repas du midi (plateau repas végétarien), les frais de gestion.

- Pour les demandes de formations privatives (entre 10 et 30 personnes) : un forfait groupe de

- 1500 euros par jour pour une formation sans TP avec un-e intervenant-e
 - 2000 euros par jour pour une formation avec TP avec deux intervenant-e-s

la réservation de salle, repas, pauses café ne sont pas gérés par la plateforme Biostat mais par l'équipe/laboratoire demandeur.